

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.071**

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 12 mars 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 12 mars 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,  
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU  
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS  
M. COEURET représenté par M. DENIS  
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET  
M. GUIARD représenté par M. MERLE

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** :

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **MARCHE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE MATERIAUX  
DE VOIRIE : EMULSION - PROCEDURE ADAPTEE**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée, concernant la fourniture d'émulsion pour les besoins du service Voirie. La publicité, a été lancée le 29 janvier 2010, pour une remise des offres fixée au 26 février 2010.

Trois dossiers de consultation ont été transmis aux entreprises. Une seule entreprise, LIANTS CHARENTAIS de Jarnac, a fait parvenir une offre de prix. Il est proposé de retenir cette offre conforme au cahier des charges établi par les Services Techniques. Le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise LIANTS CHARENTAIS est d'un montant minimum de 20.000 €H.T. pour une durée de quatorze mois.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture de matériaux de voirie - émulsion,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à conclure et à signer le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise LIANTS CHARENTAIS, d'un montant minimum de 20.000 €H.T. pour une durée de quatorze mois,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 mars 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD